Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pôle de Buchy – Siège Social
252 route du Rouen, 76 750 Buchy

Décision du Président

N°2026 / 56

OBJET : Servitude au profit d'ENEDIS

Monsieur le Président,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2026-05-06-073 du 6 mai 2026 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président,

Vu la doctrine administrative relative à la nécessité de bénéficier d'une autorisation pour la signature d'une convention de servitude (réponse QE n°16819, JO Sénat 04/02/2021, p.732),

Considérant que la convention n'emporte pas de conséquences financières pour la Communauté de Communes Inter Caux Vexin,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la passation d'une convention de servitude souterraine, au profit d'ENEDIS, ou de tout personne morale qui s'y substituerait, pour le passage de câbles électriques sur la parcelle cadastrée ZI 103, situé rue de l'Orne, sur la commune d'Eslettes.

Article 2 : D'indiquer que cette servitude est établie à titre gracieux.

Article 3 : De préciser que les frais éventuels, notamment de notaire, qui sont liés à cette affaire sont à la charge exclusive du bénéficiaire de la servitude,

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et la Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Buchy, le 22 OCT. 2026
Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Inter-Caux-Vexin
Siège Social
252 Route de Rouen
76750 BUCHY

Eric HERBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261022-2026_56-AI
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026